

Conditions générales de vente des billets en nombre du Musée Marmottan Monet, fondation de l'Académie des beaux-arts

PREAMBULE

Toute commande par une personne morale (ci-après dénommée « Le Client ») de billets en nombre sera exclusivement régie par les présentes conditions générales de vente. Le fait de passer commande implique la consultation préalable des présentes conditions générales de vente et vaut acceptation entière et irrévocable de celles-ci.

ARTICLE 1 - ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de billets en nombre pour une commande minimale de 25 billets.

Le Musée Marmottan Monet se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. En cas de modification, seront appliquées à chaque commande les conditions générales de vente en vigueur au jour de la passation de la commande.

ARTICLE 2 - BILLETS PROPOSÉS A LA VENTE

2.1 Prestations auxquels les billets ouvrent droit

Les billets donnent un droit d'accès coupe-file aux expositions temporaires, Galerie Temporaire et Salle Monet, ainsi qu'aux collections permanentes du musée.

2.2 Durée de validité des billets délivrés

Les billets vendus en nombre par le musée Marmottan Monet sont valables un an à partir de la date de l'encaissement de leur paiement.

ARTICLE 3 : TARIFS DES PRESTATIONS ET PRIX DE LA COMMANDE

Le musée Marmottan Monet propose plusieurs tarifs qui sont fonction de la qualité du « Client ». Les billets vendus permettent tous l'accès coupe-file aux expositions du musée aux horaires d'ouverture au public.

- Les billets « collectivités » exclusivement destinés aux Comités d'Entreprise (CE), aux Comités Social et Economique, aux Comités Locaux d'Action Sociale et aux organismes de billetterie spécialisés dans la vente de billets aux Comités d'Entreprise. Ce billet est proposé à la vente au prix de 9 euros. Aucune remise ne peut être faite sur le prix unique de ce billet.
- Les billets « partenaires » principalement destinés aux « Clients » dont l'activité est centrée sur le loisir et le tourisme, tournée vers le marché national ou international. Ces billets sont vendus au prix de 14 euros. Sont appliqués en vente en nombre, différents tarifs dégressifs suivant le nombre de la commande :
 - De 25 à 100 billets, le tarif est de 14 euros
 - De 101 à 300 billets, le tarif est de 12 euros
 - De 301 à 500 billets, le tarif est de 10 euros
 - Plus de 501 billets, le tarif est de 9 euros

Si les billets doivent être retournés au « Client » par voie postale, il sera compté 8 euros de frais d'envoi et de gestion sur le total de la commande. Le prix total lors de la validation de la commande est le prix définitif, toutes taxes comprises.

Les tarifs et le prix total de la commande sont indiqués en euros.

Le Musée Marmottan Monet se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

ARTICLE 4 – COMMANDE

La procédure de passation de commande des billets « vente en nombre » comporte les étapes suivantes :

- 1- Le « Client » adresse sa demande de minimum 25 billets par courrier ou par mail au Musée Marmottan Monet – 2, rue Louis Boilly 75016 Paris - reservation@marmottan.com accompagné des informations nécessaires au bon traitement de la commande.
- 2- Le Musée Marmottan Monet communique au « Client » un numéro de dossier et le montant total de la commande.
- 3- Le « Client » valide sa commande par l'envoi d'un bon de commande signé ou du paiement par chèque ou virement en mentionnant à chaque fois la mention du numéro de dossier.
- 4- Le Musée Marmottan Monet s'engage à traiter la commande dès réception du paiement.
- 5- Toute commande non payées par le « Client » dans les 15 jours est automatiquement annulée par le musée.

ARTICLE 5 – MODALITES DE REGLEMENT ET VALIDATION

Le paiement des billets par le « Client » s'effectue exclusivement en euros, par chèque ou virement sur le compte du régisseur du musée (RIB joint sur demande).

A la réception du paiement, la commande est validée et ne peut faire l'objet de modifications : les billets ne sont ni repris, ni remboursés, ni échangés par le Musée Marmottan Monet.

ARTICLE 6 – MODALITES DE DELIVRANCE DES BILLETS

Les billets commandés en nombre sont, au choix du « Client » :

- soit imprimés et envoyés par le musée par courrier recommandé avec accusé de réception. Les frais de gestion et d'envoi sont alors facturés 8 euros lors de la commande.
- soit envoyés sous forme de code-barres par email. L'envoi électronique est gratuit.

ARTICLE 7 – CONDITIONS D'UTILISATION DES BILLETS

Tout BILLET est systématiquement contrôlé à l'entrée du site. Ce contrôle consiste en un scan du code-barres inscrit sur le billet (code numérique). Un contrôle visuel pourra être effectué par la sécurité du site qui s'assurera de la date de validité. Seuls les billets possédant un code-barres et des mentions parfaitement lisibles seront acceptés.

Tout billet partiellement imprimé, souillé, endommagé ou illisible ne sera pas accepté.

Tous les billets vendus en nombre sont coupe-file et préenregistrés. Ils sont valables pendant un an. Passé cette période, le musée refusera l'entrée à son porteur.

Le billet doit être conservé jusqu'à la fin de la visite.

LE MUSEE MARMOTTAN MONET SE RESERVE LE DROIT DE REFUSER TOUTE ENTREE SUR LE SITE EN CAS DE PRESENTATION D'UN BILLET EN MECONNAISSANCE D'UNE DES CONDITIONS ENONCEES CI-DESSUS.

ARTICLE 8 – UTILISATION FRAUDULEUSE

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet de quelque manière que ce soit. La reproduction d'un billet est interdite et ne procurerait aucun avantage. Toute personne qui reproduirait illégalement un billet et/ou utiliserait un billet contrefait s'exposerait à des poursuites pénales.

Le Musée Marmottan Monet refusera l'accès au site à tout porteur d'un billet comportant un code-barres qui aurait déjà été scanné ou dont la date de validité serait dépassée.

ARTICLE 9 - CONDITIONS DE REMBOURSEMENT ET D'ÉCHANGE DES BILLETS

9.1 Conformément à l'article L 221-28 du Code de la Consommation, l'achat d'un billet ne fait pas l'objet du droit légal de rétractation

Tout billet délivré ne peut être ni échangé, ni remboursé. Seule une fermeture exceptionnelle ouvre droit à un remboursement dans les conditions de l'article 9.2. Le remboursement est toutefois exclu en cas de force majeure telle que définie dans l'article 10.

9.2 En cas de fermeture exceptionnelle du Musée Marmottan Monet, rendant impossible la prestation sur toute la durée de validité de billet, un droit à remboursement est ouvert.

L'acheteur doit en faire la demande dans un délai d'un mois à compter de la date d'annulation ou de modification de la prestation, sur présentation du billet non invalidé et de ses coordonnées bancaires (RIB), à l'exclusion de tout autre dédommagement ou indemnité quelconque par courrier sur contact@marmottan.com ou par courrier adressé à Musée Marmottan Monet – Service Billetterie, 2 rue Louis Boilly, 75016 Paris.

9.3 Toute demande d'échange et/ou de remboursement d'un billet doit être effectuée à l'adresse mail : contact@marmottan.com.

ARTICLE 10 - FORCE MAJEURE ET RESPONSABILITE

Le Musée Marmottan Monet ne saurait être tenu responsable de toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure (extérieur, imprévisible et irrésistible pour le musée Marmottan Monet). Sont notamment considérés comme cas de force majeure : les pandémies, les guerres, les émeutes, les insurrections, les restrictions gouvernementales ou légales, les tremblements de terre, les tempêtes et inondations.

Sauf dysfonctionnement interne qui lui serait imputable, le Musée Marmottan Monet ne pourra être tenu responsable des anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement, de téléchargement ou d'impression des billets, soit du fait de l'acheteur, soit du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation, soit du fait de pannes d'ordinateur, de serveur, le blocage des télécommunications y compris des réseaux et notamment d'internet.

ARTICLE 11 – PREUVE, CONSERVATION ET ARCHIVAGE

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du Musée Marmottan Monet ou tout prestataire de service de ce dernier, dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves du contrat de vente, de sa date, des commandes et des paiements intervenus.

L'archivage des commandes et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle, conformément à l'article 1379 du code civil.

ARTICLE 12 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Lors de la passation de la commande, les données à caractère personnel sont demandées au client (nom et prénom, adresse, adresse e-mail, numéro de téléphone et date de naissance). Ces données sont nécessaires au traitement et au suivi de ladite commande et sont également utilisées, dans l'hypothèse d'un éventuel report ou annulation de la prestation à laquelle donne accès le billet.

Les données personnelles collectées sont traitées par le Musée Marmottan Monet dans le respect des dispositions légales relatives à la protection des données personnelles issues de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés » et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement Général sur la Protection des Données ».

A tout moment le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne. Il pourra exercer ce droit auprès du Service Billetterie en envoyant un courrier à nos services par courrier au Musée Marmottan-Monet, 2 rue Louis Boilly 75016 Paris ou par mail à contact@marmottan.com.

ARTICLE 13 – INTEGRALITE DES CONDITIONS GENERALES

Le client et le Musée Marmottan Monet reconnaissent que les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent l'intégralité de l'accord conclu entre elles.

Si, pour une quelconque raison, l'une des clauses des présentes conditions générales devait être déclarée inapplicable, elle serait réputée non écrite sans pour autant entraîner la nullité de ces conditions générales, ni altérer les autres dispositions des conditions générales.

ARTICLE 14 – REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.